



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 17 juin 2026

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

Du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 17 juin 2026

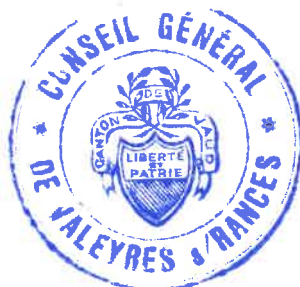
Présidence : Madame Isabelle Renaut

Préavis n°41/26 : Arrêté d'imposition pour l'année 2027

Le Conseil Général de Valeyres-sous-Rances décide :

- Article 1 : Le taux d'imposition pour l'année 2027 est fixé à 71% de l'impôt cantonal de base.
 - Article 2 : Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.
 - Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.
-
- Ainsi délibéré en séance du 17 juin 2026

La présidente :
Isabelle Renaut



La secrétaire :
Catherine Fiaux